

Stanisław Gebert, *Kongres Stanów Zjednoczonych Ameryki — zarys monografii* [*Congrès des États-Unis d'Amérique — précis*], Wrocław 1981, Ossolineum, 584 pages.

Le livre récapitule les études, menées par l'auteur depuis de longues années, sur le droit constitutionnel et le régime d'Etat des États-Unis d'Amérique, tenant spécialement compte du Congrès. Il a été précédé d'élaborations fragmentaires des résultats de ces études, publiées successivement dans des publications collectives <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Les remarques préliminaires précédant le texte de la Constitution des États-Unis d'Amérique, dans : *Konstytucje Wielkiej Brytanii, Stanów Zjednoczonych, Belgii, Szwajcarii — zbiór tekstów*, sous la dir. de A. Burda et M. Rybicki, Wrocław 1970 ; *Aktualne przemiany w Kongresie* [*Les changements actuels dans le Congrès*], dans : *Instytucje i doktryny prawno-polityczne Stanów Zjednoczonych Ameryki — Zagadnienia prawne*, sous la dir. de W. Sokołewicz, Wrocław 1974 ; chapitres : IV — *Kongres* [Congrès] et VIII : *Podstawowe prawa i wolności obywatelskie* [*Les droits et libertés civiques fondamentaux*], dans : *Instytucje polityczno-prawne Stanów Zjednoczonych Ameryki*, sous la dir. de W. Sokołewicz, Wrocław 1977 ; *Prawa i wolności obywatelskie w konstytucji federalnej USA* [*Les droits et libertés civiques dans la constitution fédérale des USA*], dans : *Prawa i wolności obywatelskie w państwach kapitalistycznych*, sous la dir. de W. M. Góralski, Warszawa 1979.

Ces élaborations témoignaient déjà de l'érudition peu commune de l'auteur et des valeurs qui se sont dévoilées dans la monographie analysée. J'ai en pensée la faculté d'unir dans une oeuvre la description régulière des phénomènes considérés avec l'analyse perspicace de leur signification juridique et sociale.

*Le Congrès* est un ouvrage unique non seulement dans la littérature scientifique des pays socialistes, mais dans la littérature mondiale. Il constitue en effet l'analyse la plus profonde, universelle et documentée de l'institution du Congrès par un auteur non américain. Il relie l'information objective, détaillée et — ce qui est très important — actuelle sur la structure du Congrès et les procédures qui y sont appliquées avec les appréciations de cette institution, inspirées par les principes méthodologiques du marxisme.

Le Congrès est présenté dans le large contexte des instruments constitutionnels des Etats-Unis, en tant que partie d'un certain système, influant sur le fonctionnement de l'ensemble et soumis simultanément à l'influence de ses autres maillons. De là, une grande place est consacrée dans l'ouvrage aux rapports mutuels entre le Congrès et l'administration. L'auteur démontre les solutions juridiques et pratiques dans leur évolution historique, déformant parfois les intentions des créateurs des conceptions initiales. Le fond historique facilite la compréhension des méthodes de travail du Congrès, adoptées aujourd'hui, et du rôle qu'il joue dans le système politique américain.

L'auteur considère les régulations juridiques en vigueur dans un rapport étroit avec la pratique de leur application. Il tient largement compte, dans ses considérations, des déterminants non juridiques — politiques, économiques, sociaux et culturels — de l'activité du Congrès, conçus toujours dans des catégories de classes. Cela permet de distinguer ce qui est essentiel et régulier de ce qui est peu important et fortuit, d'enrichir l'image réelle et en même temps d'approfondir son appréciation.

L'ouvrage analysé comporte douze chapitres. Le premier intitulé : Introduction, explique la genèse du Congrès en tant qu'institution de la vie nationale et comprend un court aperçu de l'histoire des Etats-Unis, accentuant les phénomènes influant directement sur les changements qui s'opèrent dans cette institution. L'auteur consacre les chapitres successifs à l'examen détaillé des changements mentionnés, au mode d'élection des membres du Congrès, à la position juridique du membre du Congrès ainsi qu'à l'activité des partis politiques au forum du Congrès. Dans le chapitre suivant, nous trouvons une image, synthétique des solutions organisationnelles et procédurales appliquées au Congrès.

Les thèmes des chapitres suivants sont les étapes de la procédure législative exposées en détail (à partir de la prise de l'initiative législative jusqu'à la promulgation des lois), ainsi que les droits financiers-budgétaires du Congrès. Un chapitre à part — très intéressant pour le lecteur européen — est consacré à l'influence du Congrès sur le façonnement de la politique étrangère des Etats-Unis. Ensuite, l'objet d'autres chapitres est le contrôle du Congrès sur l'administration et l'ensemble des rapports mutuels entre le Congrès et le président — sur le fond de l'interprétation spécifiquement américaine de la doctrine de ladite division du pouvoir. Le dernier chapitre comprend les remarques finales et les conclusions.

Le livre est complété d'une bibliographie du sujet, prenant largement en considération non seulement les auteurs américains, mais aussi étrangers, et surtout polonais et soviétiques. Au lecteur ne connaissant pas la langue polonaise, la prise de connaissance des principaux motifs de la monographie de S. Gebert est facilitée par les amples résumés en langues russe et anglaise.

La monographie possède des valeurs cognitives incontestables. Grâce à l'érudition et la minutie de l'auteur, elle est un véritable abrégé de la science sur la législative fédérale américaine. On pouvait discuter sur l'interprétation et l'appréciation des faits, par contre la couche factographique éveille l'estime du critique même le plus exigeant. Tous ceux qui veulent approfondir leur connaissance des affaires compliquées du Congrès américain — que ce soit un étudiant, un travailleur scientifique, un journaliste ou un diplomate — utiliseront avec profit le livre analysé. Ajoutons que le Congrès des Etats-Unis agit sous des formes très compliquées et certains principes de son activité datent encore du temps où ils étaient codifiés par Thomas Jefferson — en tant que viceprésident — dans son célèbre *Manuel de la pratique parlementaire*, édité pour la première fois en 1800 ! Puisque de la connaissance et de la compréhension de ces principes dépend souvent l'efficacité des démarches et des mesures prises par les institutions diplomatiques et commerciales des Etats étrangers entretenant des rapports avec les autorités des Etats-Unis d'Amérique, on peut dire sans exagération, que le livre de S. Gebert présente une valeur non négligeable pour le perfectionnement du travail de ces institutions.

L'oeuvre de S. Gebert peut très bien remplir une fonction idéologico-éducative. Elle présente, sans simplifications quelconques et d'une façon très convaincante, les vices du mécanisme américain du pouvoir et les limitations de la démocratie américaine. Elle contribue donc à renverser les mythes nuisibles qui se maintiennent dans la conscience surtout d'une partie de la société polonaise. Les affirmations de l'auteur sont toujours largement documentées et se distinguent en règle générale par une perspicacité et une justesse non seulement essentielle, mais aussi politique.

Les conclusions finales de l'ouvrage sont modérées. Considérant les perspectives qui se dessinent devant le Congrès sur le fond des phénomènes intervenant de nos jours et s'efforçant de prévoir le rôle futur du Congrès dans le système américain d'administration, l'auteur, en parfaite connaissance de cause, distingue les tendances durables en cette matière, des tendances transitoires, provoquées par un concours d'événements fortuits. Il adopte définitivement et justifie un point de vue bien pesé, donc éloigné aussi bien de la prédiction d'une prompt chute du Congrès, que de l'espoir exagéré d'atteindre par le Congrès la position d'un facteur décidant réellement de l'orientation de la politique intérieure et étrangère.

Caractérisant d'une manière la plus générale le livre écrit par S. Gebert, il faut constater nettement qu'il présente pour le lecteur toutes les valeurs que nous attendons des élaborations scientifiques sur les institutions juridico-étatiques du monde occidental. Premièrement, il donne matière à une réflexion générale cognitive sur la forme et la signification de l'institution donnée « en tant que telle » ; dans ce sens c'est une lecture utile pour tous ceux qui réfléchissent sur le rôle — réel, imposé par le droit ou remplissent les attentes sociales — du parlement dans les conditions de la contemporanéité. Deuxièmement, l'ouvrage incite à réfléchir sur le fonctionnement des parlements dans d'autres pays, y compris des pays à régime socio-économique et politique différent ; il crée une référence pour les appréciations et incite à méditer sur les solutions détaillées qui y sont décrites, avec leurs vices et qualités. Troisièmement, ce dont il a été déjà question plus haut, il indique aux fonctionnaires des Etats étrangers, les particularités moins connues du régime américain, dont la connaissance et l'utilisation dans la pratique peut contribuer à une plus grande justesse des actions entreprises. Quatrièmement, le livre de S. Gebert fournit des arguments supplémentaires dans la confrontation idéolo-

gique constituant un trait durable de la vie intellectuelle dans notre monde partagé.

Il est compréhensible, dans ces conditions, que ce livre — ce qu'a souligné d'un commun accord la critique scientifique<sup>2</sup> — a une grande importance pour l'évolution, en Pologne, de la théorie du droit constitutionnel comparatif.

Malheureusement, le sort a voulu que cette oeuvre soit le dernier livre de Stanisław Gebert. L'auteur est décédé le 18 mars 1982. En tant que haut fonctionnaire d'Etat, auteur d'oeuvres scientifiques, publiciste et popularisateur — sa vie fut laborieuse, créatrice et fructueuse. *Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique* est compté parmi les ouvrages les plus précieux qu'il a laissés.

*Wojciech Sokolewicz*

---

<sup>1</sup> Cf. les critiques de W. Szyszkowski dans « Państwo i Prawo », 1982, n° 5/6 et de l'auteur de ces lignes, dans le périodique « Nowe Książki », n° 16 du 3 août 1981.